

**OBJET:** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sourires d'Automne.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association Sourires d'Automne organise un séjour à Gérardmer (Vosges) à l'occasion de la Fête des Jonquilles, les 16 et 17 avril 2011,

CONSIDERANT que l'Association sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention afin de l'aider à financer ce projet,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports Loisirs Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité (M. HUSSON ne participant pas au vote),

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 650 euros à l'Association Sourires d'Automne,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 12/04/2011  
et de la publication le 12/04/2011.  
Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex  
Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

